



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE
CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

Rapport du Comité ad-hoc sur la représentativité de la Conférence des OING

Janvier 2018

(Anne Kraus, Coordinatrice)

Pour augmenter son impact, La Conférence des OING doit rendre son travail le plus significatif possible et augmenter sa représentativité. Le Comité Ad' hoc, mis en place par la Commission Permanente en octobre 2016 sur suggestion du Bureau, a procédé en plusieurs étapes :

- Constat / Analyse des difficultés récurrentes
- Questionnement sur les enjeux et objectifs attendus
- Solutions et priorités (comprenant les suggestions faites par les OINGs dans leur rapport)
- Outils à mettre en place

Conclusions

Pour travailler efficacement en réseau, parvenir à mieux utiliser l'expertise des OING membres et donner plus d'impact aux revendications de la Conférence au sein des instances, il faut que les OINGs agissent de façon cohérente, saisissent mieux les opportunités qui s'offrent à elles et s'organisent autrement. Leurs contributions bénévoles aux activités du Conseil de l'Europe devraient être valorisées.

Mesures prioritaires et outils proposés - validation par la Commission permanente en avril et juin 2017

- La formation systématique des représentants/ des OING (Préparation et responsabilisation des (nouveaux) représentants des OINGs (avant, pendant et après les sessions),
- L'alignement aux préoccupations et travaux des autres entités du CoE et EU.
L'identification de thèmes prioritaires en lien avec les activités des Comités Directeurs
- L'utilisation systématique et efficace de l'expertise des OINGs (Création d'une base de données « expertise », sensibilisation des OING)
- Doter la Conférence des moyens nécessaires (organisation et coordination) pour un management de projets permettant un travail commun cohérent visible avec un impact accru
- Le développement de la communication selon la Charte et la Stratégie de la Communication de la Conférence.

Le comité Ad hoc propose que ces mesures soient mises en œuvre le plus rapidement possible et intégrées dans le Plan d'Action 2018- 2021.

- ❖ Préparation et sensibilisation des (nouveaux) représentants d'OING / Formation des OINGs et de leur(s) représentant(s) (avant, pendant et entre les sessions)

- **Accueil des nouvelles OING:**
 - Réunion pour les nouveaux représentants
 - « Mentoring » pendant et entre les sessions
 - Informations sur les activités de la Commission permanente, les commissions, groupes de travail et OING entre les sessions ;
 - Informations sur le fonctionnement des trois commissions thématiques;
 - Lien entre les représentants des OING avec leurs propres membres !
 - Formation des Membres de la CP / du Bureau en début de mandat
- **Mise à disposition d'outils de formation clairs et efficaces:**
 - Webinars: Charte sociale, Toolkit, Q&R sur le Conseil de l'Europe, mission spécifique de la Conférence en tant que force mutuelle, l'impact de la Conférence et son lien avec les organes du CoE, Protection des OING, du droit d'expression etc.
 - Glossaire « Conférence des « OING du CoE »
 - Ateliers numériques (formation permanente) lors de chaque session en fonction des besoins !
- ❖ **Gestion efficace et pertinente de l'expertise des OING (travaux en cours)**
 - Sensibilisation des OING (courrier, workshop « expertise » INGO)
 - Création d'un « catalogue » d'expertises utiles pour la Conférence
 - Etude de faisabilité (protection, entretien, etc.)
 - Chaque OING devra fournir des informations
 - sur sa propre expertise en général et plus particulièrement en lien avec le CoE
 - sur sa présence géographique dans les Etats Membres
 - sur les personnes fiables susceptibles d'apporter de l'expertise à la Conférence dans un domaine spécifique en relation avec les préoccupations du CoE dans différents pays prête(s) à soutenir ponctuellement la Conférence (bénévolat).
- ❖ **Alignement des thèmes prioritaires de la Conférence sur les travaux du CoE**
 - Développement d'une méthodologie pour que la Conférence puisse contribuer efficacement aux différentes thématiques
 - Réunions avec les représentants de la Conférence dans les Comités Directeurs etc.
 - Analyse des rapports et mise en relation avec les groupes de travail correspondants
 - Définition de thématiques prioritaires à traiter en vue de contribuer de façon la plus pertinente possible préférentiellement de façon transversale, en concertation entre les divers représentants de la Conférence auprès des Comités, la/le Président/e, les Présidents et Vice-Présidents des Commissions thématiques.
 - Organisation d'événements interactifs réunissant tous les acteurs concernés
- ❖ **Coordination**
 - Doter la Conférence des moyens nécessaires
 - organisation permettant un travail commun transversal, cohérent visible (projets) avec un impact accru
 - coordination (calendrier, méthodes de collaboration, communication, etc.)
 - évaluation
- ❖ **Communication**
 - selon la Charte et la Stratégie de la Communication de la Conférence
 - Une équipe « Communication », pour mettre en œuvre la Stratégie de la Communication de la Conférence, en ligne avec la Charte et en coopération avec le Secrétariat